

Par courrier en date du 14 janvier dernier, François CALVET a appelé l'attention du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Stéphane LE FOLL, sur la demande de reconnaissance en Appellation d'Origine Protégée (AOP) de la dénomination "Abricots rouges du Roussillon".

Le ministre, par sa correspondance, a informé le sénateur que cette demande, portée depuis 2002 par le Syndicat de Défense des Abricots rouges du Roussillon, est en cours d'instruction. Après finalisation de l'analyse juridique, qui a été initiée concernant les conditions d'enregistrement de la dénomination, notamment au regard des dispositions du nouveau règlement européen relatif aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires, cette demande a été examinée lors du Comité national des appellations laitières, agroalimentaires et forestières de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité du 21 février 2013. Conformément aux procédures d'examen de demande de reconnaissance, le Comité a pris connaissance du projet de cahier des charges et a nommé une commission d'experts chargés d'arrêter l'aire géographique.